



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 17 août 2021

Pacte de sauvegarde des tortues – rencontre du Préfet de Mayotte avec les équipes des Naturalistes et d'Oulanga na Nyamba

Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement s'est rendu le 17 août à la rencontre des équipes des associations des Naturalistes de Mayotte et d'Oulanga na Nyamba recrutées récemment dans le cadre du Pacte de sauvegarde des tortues.

Signé en décembre dernier par l'État, le Conseil départemental, les communautés de communes de Petite-Terre et du Sud, et deux associations de protection de l'environnement, Oulanga na Nyamba et les Naturalistes de Mayotte, le Pacte de sauvegarde des tortues vise à donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le braconnage en :

- 1) **Renforçant la présence sur les plages**, afin de dissuader les actes de braconnage. À cette fin, les associations Oulanga na Nyamba et des Naturalistes de Mayotte ont reçu des moyens humains et matériels supplémentaires afin de leur permettre d'assurer une présence dissuasive sur les plages. 34 emplois aidés (services civiques, contrats PEC et FONJEP), financés par l'État et les communautés de communes du Sud et de Petite-Terre, sont ainsi venus renforcer les équipes des deux associations.
- 2) **Améliorant la coordination entre les acteurs participant à la lutte contre le braconnage**. Cette coopération porte déjà ses fruits comme en témoigne l'interpellation par la gendarmerie maritime et la gendarmerie départementale le 11 août dernier de trois braconniers sur une plage de Petite-Terre.
- 3) **Sensibilisant le grand public à la protection des tortues et de la biodiversité**. Les équipes recrutées dans le cadre du Pacte de sauvegarde doivent notamment mener des actions de sensibilisation sur les plages. Oulanga na Nyamba et les Naturalistes mènent régulièrement des actions de communication sur la thématique de la protection des tortues.

À l'occasion d'événements qui se sont successivement tenus ce jour sur la plage de Mtsamoudou puis sur la plage de Moya, le Préfet de Mayotte a échangé respectivement avec les équipes des Naturalistes et celles d'Oulanga na Nyamba.

Aux côtés des élus de la Communauté de Communes du Sud et de la Petite-Terre, du Conseil départemental, et en présence de représentants de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie et des services de l'État, Thierry SUQUET a tenu à féliciter les personnels recrutés dans le cadre du Pacte pour leur engagement au service de la protection des tortues et de la biodiversité.

Il a incité l'ensemble des acteurs intervenant dans la lutte contre le braconnage à poursuivre leurs efforts et leur mobilisation pour mieux combattre ce fléau.

« Les tortues marines appartiennent au patrimoine de Mayotte et constituent un atout extraordinaire pour le développement durable et touristique de l'île. Protéger les tortues, c'est protéger l'avenir de Mayotte », Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte. Délégué du Gouvernement.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976